



Résidence des Dames de Pierre

60, rue de NANTES – PONT-SAINT-MARTIN (44860)

Réalisation d'un ensemble immobilier de composé de 28 logements collectifs répartis sur deux bâtiments :

Bât. A : 19 logements locatifs

Bât. B : 9 logements en Accession sociale (Bail réel solidaire)

Un ensemble de stationnements

Notice descriptive

9 logements collectifs BRS

Bâtiment B



Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3ème alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Le bâtiment B respectera la RE 2020 (Arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du code de la construction et de l'habitation).

Les installations électriques sont conformes à la norme NF C 15.100.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, seront admises de plein droit, toutes modifications de structure et d'agencements intérieurs ayant pour but de résoudre un problème technique (par exemple : poutres, retombées de poutres, soffites, faux-plafonds, joints de dilatation, gaines techniques), de compléter ou parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de la Résidence, et qui seraient apportées par le constructeur en accord avec l'architecte au cours des travaux. Le positionnement, le nombre ainsi que le dimensionnement des gaines techniques ne sont pas contractuels. Celles-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même pour les positionnements, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de cuisine, receveurs de douche, baignoires, vasques ou lavabos, lave-mains, cuvettes WC, ballons d'eau chaude, radiateurs, pompes à chaleur... Les retombées et canalisations ne sont pas nécessairement représentées sur les plans de vente.

Les locaux communs, notamment les locaux accueillant les véhicules 2 roues (vélos....etc) ou de stockage des conteneurs OM sont représentés sur les plans à titre indicatif. Leur implantation pourra être modifiée en phase Etudes ou en cours d'exécution des travaux, en fonction des nécessités techniques ou pour des motifs d'ordre esthétique ou architectural.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction. La tolérance étant de 5 % en plus ou en moins par rapport aux côtes et aux surfaces habitables indiquées sur les plans des logements.

En cas d'impossibilité normalement entendue (et non au sens de la force majeure) pour le vendeur de se procurer les matériaux, matériels ou autres fournitures prévus à la notice descriptive ou en cas de difficultés d'approvisionnement, le vendeur aura la faculté de les remplacer par tout autre de son choix au moins équivalent en prix et qualité ou s'y rapprochant, sans nécessiter une autorisation préalable de l'acquéreur.

Il y aura impossibilité ou difficultés d'approvisionnement notamment :

- en cas de réglementation administrative contraignante ou visant à interdire l'utilisation ou la production du produit en question,
- en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'entreprise chargée de produire ou de distribuer le produit en question,
- en cas d'arrêt de fabrication ou de délai de livraison incompatible avec la bonne marche du chantier,
- en cas de survenance d'impératifs techniques ou de faits susceptibles de contrarier la bonne marche du chantier,
- et si la qualité des matériaux fournis au vendeur ne s'avère pas suffisante.

Des prestations équivalentes pourront ainsi remplacer celles détaillées et énumérées dans la notice descriptive au cas, notamment, d'apparition de matériaux nouveaux en cours de chantier.

Par ailleurs, les appareils ou les matériaux dont le type et la marque ont été indiqués dans la notice descriptive pourront être remplacés par des appareils et matériaux de type et marque au moins équivalents et assumant les performances qualitatives et quantitatives similaires ou comparables.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Les coloris des revêtements intérieurs au titre des parties communes (sols, murs et portes), des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par l'architecte et le Maître d'Œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage, marquant une identité unique de la Résidence réalisée.

Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle technique agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) définissant les préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'immeuble sera réalisé par un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage. Il sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURES

1.1.1. Fouilles

Réalisées en trous et rigoles pour fondations, après mise à niveau de la plateforme.

1.1.2. Fondations

Fondations en béton armé selon calcul de l'ingénieur structure de filante ou isolé, sur la base du rapport d'étude géotechnique.

Soubassement en béton armé et aggloméré semi-plein.

1.1.3. Réseaux

Réseaux eaux usées et pluviales enterrées sous le bâtiment. Drainage périphérique pour protection des fondations.

1.1.4. Dalle basse

Dalle basse en béton armé portée sous le bâtiment, épaisseur suivant études BE structure.

Dalle des terrasses sur terre-plein désolidarisé, épaisseur suivant études BE structure.

1.2. MURS, CLOISON ET OSSATURE

1.2.1. Murs du sous-sol

Sans objet.

1.2.2. Murs d'élévations périphérique

Structure : Dalles béton portées par les refends et pignons béton en isolation thermique par intérieur.

Mur périphérique des niveaux courants en maçonneries brique ou d'aggloméré selon études BE structure.

Mur périphérique du dernier niveau en ossature bois, ouvrage en bois avec un remplissage isolant.

Les murs périphériques tous niveaux recevront un doublage constitué d'un isolant thermique et de parement en plaque de plâtre, suivant études BE fluides/thermique/acoustique.

1.2.3. Murs d'élévation intérieur

Mur en béton armé entre logements et en périphérie de la cage d'escalier.

1.2.4. Cloison brise vue

Entre chaque terrasse/balcon filant d'un même niveau, séparation via pare-vue. Modèle en aluminium, remplissage vitré.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Plancher sur étage courant

Planchers en béton armé, suivant études BE structure/acoustique.

1.3.2. Planchers des terrasses

Structure porteuse et plancher en béton armé coulés en place, suivant études BE structure/acoustique.

1.3.3. Planchers des balcons

Structure porteuse et plancher en béton armé coulés en place, suivant études BE structure/acoustique.

1.3.4. Isolation des planchers

Traitement isolant en sous-face de plancher ou sous chape fluide ciment, suivant études BE structure/thermique

1.4. FINITION EXTERIEURE

1.4.1. Niveau courant

Enduit de ravalement monocouche sur support maçonnerie, teinte claire au choix de l'architecte

1.4.2. Dernier niveau

Bardage bois faux claire-voie sur mur ossature bois et écran souple imperméable, teinte pré-grisée

1.5. Menuiseries extérieures

1.5.1. Menuiseries extérieures des logements

Les fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française, et les châssis fixes seront en aluminium couleur au choix de l'architecte

Affaiblissement acoustique et coefficient thermique suivant études des BE Thermiques et acoustiques.

1.6. Fermetures extérieures et occultations protection anti-solaire

1.6.1. Pièces principales

Volets roulants en lames PVC. Motorisation des volets roulants (localisation selon plans). Il n'est pas prévu de systèmes d'occultation dans les pièces humides (salle de bains, salles d'eau...etc).

1.7. OUVRAGE EXTERIEUR

1.7.1. Clôture et portail

Clôture en acier ou aluminium

Portail autoportant en acier ou aluminium

1.7.2. Garde-corps et fermeture

Ouvrage en aluminium ou acier selon choix de l'architecte

En périphérie des locaux vélo, terrasse au RDC et balcons dans les étages.

1.8. ESCALIERS

1.8.1. Escalier

Escalier béton armé dans les parties communes.

1.9. TOITURE ET ETANCHEITE

1.9.1. Toit-terrasse

Planchers en béton armé, suivant études BE structure.

La terrasse recevra un isolant thermique, épaisseur suivant étude thermique, et un complexe d'étanchéité bicouche bitume auto-protégée.

1.9.2. Couverture tuile

Les couvertures au dernier niveau sont réalisées en charpente bois type fermette industrielle. Elles reçoivent un écran imperméable souple sous tuile, ainsi que l'ossature bois support de tuile canal, coloris selon choix de l'architecte.

1.9.3. Balcon et terrasse

Planchers en béton armé coulé en place, revêtu d'une étanchéité liquide. Protection par dalles sur plot.

1.9.4. Souches de ventilation et conduits divers

Ventilations de chutes, lanterneaux de désenfumage au droit de l'escalier.

Caisson VMC situé sous toiture, encoffrés par un plafond acoustique et coupe-feu suivant les études BE Acoustique, Fluides.

1.10. CHUTES ET CANALISATIONS

1.10.1. Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des balcons et terrasses en façade par des descentes EP en aluminium, jusqu'au réseau de rejet.

1.10.2. Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux enterrés vers le réseau public.

Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds acoustiques revêtus en plaque de plâtre.

1.10.3. Branchement à l'égout

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la commune

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1. FINITIONS

2.1.1. Sols et plinthes de pièces principales, dégagements, cuisines et pièces de services

Logements RDC : Revêtements de sol en carrelage

Logements en étages : Pose d'un revêtement PVC en lés. Classement UPEC selon réglementation. Coloris au choix dans la gamme proposée par le fournisseur, plinthes en bois peintes blanches.

2.1.2. Sols des balcons et terrasses

Terrasse RDC : dalle béton brute

Terrasses et balcons des niveau : dalles sur plots, coloris au choix de l'architecte

2.1.3. Revêtements muraux

Traitement de l'ensemble des murs et cloison avec une peinture acrylique, *finition B (*)*.

() Finition B au sens du DTU 59.1*

- *La planéité générale initiale n'est pas modifiée, les altérations accidentelles sont corrigées par les passes d'enduit,*
- *Quelques défauts d'épiderme, de rechapis et quelques traces d'outils d'application sont admises.*

2.1.4. Revêtements plafond

Traitement de l'ensemble des plafonds avec une peinture acrylique, *finition B (*)*.

() Finition B au sens du DTU 59.1*

- *La planéité générale initiale n'est pas modifiée, les altérations accidentelles sont corrigées par les passes d'enduit,*
- *Quelques défauts d'épiderme, de rechapis et quelques traces d'outils d'application sont admises.*

2.1.5. Revêtements pièces humides et zone humide

Faïence murale sur les 3 côtés de la douche (toute hauteur). Coloris et modèles au choix dans la gamme proposée par le fournisseur.

Crédence oui faïence murale au-dessus du lavabo

2.2. CLOISONS DE DISTRIBUTION

2.2.1. Cloisons séparatives entre logement

Voile de béton armé ou cloison à hautes performances acoustiques type SAD d'épaisseur minimum de 200mm, suivant études BE structure.

2.2.2. Cloisons séparatives intérieurs logement

Cloison sur ossature métallique, parement plaque de plâtre sur les 2 faces et isolation acoustique. Epaisseur 100 ou 70 mm suivant les besoins acoustiques

2.3. MENUISERIE INTERIEURE

2.3.1. Huisseries et bâtis

Cadre bois peint

2.3.2. Portes intérieures

Portes isoplanes. Poignée et garniture aluminium

Finition peinte

2.3.3. Portes palières - portes d'entrée des logements

Portes bois (finition stratifiée ou peinte selon choix de l'architecte), posées sur huisseries bois ou métallique.

Fermeture avec serrure intégrée 3 points de fermeture, A2P*.

Portes équipées d'un joint isophonique et d'un microviseur.

2.3.4. Placards

Placard (non aménagé) avec porte coulissante en mélaminé sur rail coulissant. Localisation selon plans de vente.

2.3.5. Trappes de visite

Trappe de visite, suivant nécessité pour accès aux combles dans les logements des derniers niveaux.

2.3.6. Butées de portes

Butées de portes dans toutes les pièces.

3. ÉQUIPEMENTS INTERIEURS

3.1. Équipements ménagers (suivant plans)

3.1.1. Bloc évier - robinetterie

Evier inox 1 cuve suivant plans, posé sur meuble en mélaminé 1 porte.

Robinetterie : mitigeur col de signe

3.2. Équipements sanitaires et plomberie

3.2.1. Distribution eau froide

Colonnes montantes, en tube PVC pression, disposées dans les gaines techniques palières avec manchette en attente pour pose de compteurs individuels. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube polyéthylène réticulé cis raccordement des appareils apparent.

3.2.2. Production et distribution eau chaude individuelle et comptage

Production ECS = chauffe-eau thermodynamique. Volume 100 à 185 litres suivant superficie du logement

3.2.3. Evacuations

Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

3.2.4. Branchements en attente

Attentes pour machines à laver (robinet d'arrêt sur l'eau froide et attente avec siphon PVC sur l'évacuation). Localisation selon plans de vente.

3.2.5. Appareils sanitaires (suivant plans)

Receveur de douche en céramique (logements en étages) Dimensions 100x80 cm min. Douchette installée sur barre de douche réglable.

Douche à l'italienne (logements du RDC) avec forme de pente carrelée. Douchette installée sur barre de douche réglable.

Meuble vasque largeur 80 cm (1 vasque) ou 120 (2 vasques) cm suivant plans de vente.

WC : en grès émaillé blanc, équipé d'un abattant double du même ton avec économiseur d'eau.

3.2.6. Robinetterie

Sur plan vasque mitigeur à cartouche céramique.

3.3. Équipements électriques conformes à la NF C15 100

3.3.1. Type d'installation

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.

L'appareillage sera de type DOOXIE (LEGRAND) ou équivalent et sera encastré. Les plafonniers ou appliques seront livrés avec un socle DCL.

Un tableau d'abonné.

3.3.2. Puissance à desservir :

Logements avec une surface $35\text{m}^2 < S \leq 100\text{m}^2$: 9 kW

Logements avec une surface $> 100\text{m}^2$: 12 kW

3.3.3. Equipement de chaque pièce

- *Séjour :*

1 point lumineux.

Prises de courant 10/16A selon norme NFC 15100, soit 5 au minimum (dont 1 PMR à 1,20 m de hauteur) +

2 Prises de courant 10/16A à proximité des prises multimédia

1 prise T.V. au format RJ45

1 prise T.V. au format antenne

2 prises téléphone au format RJ45

- *Chambre principale :*

1 point lumineux va et vient

4 prises de courant 10/16 A (dont 1PMR à 1,20 m de hauteur)

1 prise téléphone au format RJ45

1 prise T.V. au format antenne

- *Chambre n°2 :*

1 point lumineux va et vient
4 prises de courant 10/16 A.
1 prise téléphone au format RJ45

- *Cuisine :*

1 point lumineux et une attente pour point lumineux
6 prises de courant 10/16 A
1 PC hotte.
1 PC LV
1 PC LL selon le cas
1 sortie de câble 32 A (cuisinière, plaque).
1 PC four.

- *SDE :*

1 point lumineux simple allumage en plafond et une attente pour bandeau lumineux au-dessus du meuble.
2 prises de courant 10/16 A positionnée en hauteur
1 PC LL selon le cas

- *W.C. :*

1 point lumineux simple allumage
1 prise de courant 10/16 A
1 PC LL selon le cas

- *Dégagement :*

1 point lumineux va et vient
2 prises de courant 10/16 A

- *Divers :*

1 vidéophone à l'entrée de chaque appartement, relié directement au hall d'entrée de la résidence ainsi qu'une commande d'ouverture de porte d'immeuble.

3.4. Chauffage et ventilation

3.4.1. Type d'installation

Convecteur électrique avec thermostat. Localisation selon plans BE Fluides.

Puissance selon étude du technicien.

3.4.2. Appareils d'émission de chaleur

Il sera mis en place des radiateurs électrique à corps de chauffe en aluminium extrudé, dans les pièces de vie et des sèches serviettes électriques dans les salles d'eau. Localisation selon plans BE Fluides.

3.4.3. Ventilation

Extraction d'air vicié par bouches d'extraction situées dans les pièces humides (cuisine, salle d'eau avec emplacement machine à laver et WC) raccordées par des réseaux verticaux en gaines techniques. Solution simple flux hygroréglable et entrée d'air au-dessus des menuiseries.

3.5. Équipement des télécommunications

3.5.1. TV

Nombre et implantations des prises suivant article ci-dessus

Raccordement sur l'antenne collective

3.5.2. Téléphone

Nombre et implantations des prises suivant article ci-dessus

3.5.3. Autres équipements

Boitier de communication intérieur au logement d'interphonie

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE (RDC)

Conformément au choix des couleurs et matériaux, défini par l'Architecte, le hall d'entrée sera réalisé comme suit :

4.1.1. Sols

Les sols recevront un revêtement de sol carrelé. Classement UPEC selon réglementation.

4.1.2. Parois

Les murs recevront une peinture acrylique (Finition B). Coloris au choix de l'architecte.

4.1.3. Plafonds

Les plafonds seront traités par une peinture acrylique (Finition B). Et plafond suspendu en dalle acoustique. Coloris au choix de l'architecte.

4.1.4. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Porte de hall extérieure en aluminium. Vitrage isolant conformément aux prescriptions du BET thermique. Systèmes de verrouillage par ventouse électromagnétique et d'un système de contrôle d'accès de type VIGIK ou similaire, avec platine de rue à défilement de noms. Butée de porte. Fermes-portes hydraulique. Localisation selon plans Architecte.

Un vidéophone à l'entrée de chaque appartement sera relié directement à l'entrée de l'immeuble.

4.1.5. Boîtes aux lettres

Boîtes aux lettres normalisées. Localisation selon plans.

4.1.6. Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage

4.1.7. Chauffage

Pas d'équipement

4.1.8. Équipement électrique

L'éclairage se fera par des appareils décoratifs en saillie, commandés par détecteurs de présence.

4.2. CIRCULATIONS, COULOIRS ET HALLS D'ÉTAGE

4.2.1. Sols des circulations

Revêtement textiles avec un classement UPEC conforme à la réglementation.

4.2.2. Murs

Les murs recevront une peinture acrylique (Finition B). Coloris au choix de l'architecte

4.2.3. Plafonds

Les plafonds seront traités par une peinture acrylique (Finition B). Coloris au choix de l'architecte

4.2.4. Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.2.5. Portes de distribution intérieures

Portes à âme pleine dans huisserie bois. Finition peinte.

Façades de gaines techniques en aggloméré avec bâti sapin. Finition peinture.

4.2.6. Équipement électrique

L'éclairage se fera par des appareils décoratifs en saillie, commandés par détecteurs de présence.

4.3. CAGE D'ESCALIER

4.3.1. Sols

Carrelage sur palier rez-de-chaussée. Dimensions et modèle au choix de l'architecte

Revêtements textiles dans les escaliers et sur paliers d'étage. Coloris au choix de l'architecte

4.3.2. Murs

Finition béton brut ou peinture acrylique (finition C), au choix de l'architecte

4.3.3. Plafonds

Finition béton brut ou peinture acrylique (finition C), au choix de l'architecte

4.3.4. Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.3.5. Eclairage

L'éclairage se fera par des appliques commandées par détecteurs de présence. Eclairage de secours suivant réglementation en vigueur.

4.4. LOCAL 2 ROUES

4.4.1. Sols

Sol en béton surfacé

4.4.2. Murs et plafonds

Murs en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou isolation rapportée.

4.4.3. Menuiseries

Porte et huisserie métalliques.

4.4.4. Equipement électrique

Eclairage par luminaire sur détecteur de présence.

4.5. LOCAL ENTRETIEN

4.5.1. Sol

Revêtement carrelage dito circulation

4.5.2. Murs

Les murs recevront une peinture acrylique

4.5.3. Plafond

Les murs recevront une peinture acrylique

4.5.4. Menuiseries

Porte et huisserie bois. Finition peinte.

Fermeture par serrure

4.5.5. Equipement électrique

Eclairage par luminaire sur détecteur de présence.

4.6. RÉCEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

4.6.1. Sols

Revêtement de sol carrelé et siphon de sol, finition au choix de l'architecte

4.6.2. Murs et plafonds

Peinture acrylique blanche, finition C.

4.6.3. Menuiseries

Porte métallique dans huisserie métallique. Finition peinture.

Coupe-feu suivant réglementation

4.6.4. Équipement électrique

Eclairage par luminaire sur détecteur de présence.

5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.1.1. Téléphone

Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'aux joncteurs.

Raccordement par les services de France Telecom sur le réseau public.

5.1.2. Raccordement Fibre

Raccordement effectué depuis la chambre de tirage en limite de propriété jusqu'au local FT au RDC du bâtiment.

5.2. ALIMENTATION EN EAU

5.2.1. Surpresseur, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Sans objet

5.2.2. Colonnes montantes

Depuis le départ général, distributions horizontales enterrées en canalisations PVC pression, jusqu'au pied des colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements collectifs en eau froide

5.2.3. Branchements particuliers

Pose des comptages par le concessionnaire ou par une société mandatée par le syndic.

5.3. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

5.3.1. Comptage des services généraux

Circonsrit dans un coffret particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.3.2. Colonnes montantes

En gaines palières

5.3.3. Branchement et comptages particuliers

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes EDF dans les entrées des logements, dans un tableau abonné.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. VOIRIE

6.1.1. Voirie d'accès

Voie de circulation véhicule et piétonne traité en enrobé

6.1.2. Parkings

Traité en pavé drainant

NOTA : *Il est précisé que les emplacements de parking extérieurs repérés par les sigles « H ou PMR » (personne à mobilité réduite) permettent d'accueillir des véhicules de personnes handicapées. A contrario, les autres emplacements ne le permettent pas.*

6.2. ESPACES VERTS (suivant plan paysager)

6.2.1. Plantations d'arbres - arbustes - fleurs

Aménagement des espaces verts par plantation d'arbres, d'arbustes et vivaces, conformément au projet architectural et paysager.

Les parties collectives sont plantées de plusieurs strates végétales pour apporter une densité paysagère.

6.3. ECLAIRAGE EXTÉRIEUR

6.3.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Numérotation de voirie en façade.

6.3.2. Eclairage des voiries - espaces verts, jeux et autres

Eclairage réglementaire des accès aux bâtiments par projecteur situé en façade sur détecteur

Eclairage des voiries et stationnements

6.4. CLOTURES

6.4.1. Sur rue

Traitement par muret béton enduit 2 face et clôture en aluminium à barreaudage laqué.

6.4.2. Entre jardins privés

Clôtures en ganivelle bois

6.5. RÉSEAUX DIVERS

6.5.1. Eau

Branchement sur les réseaux de distribution à partir de la voie publique.

6.5.2. Electricité

Le branchement est réalisé par ERDF à partir du réseau de distribution publique.

6.5.3. Égouts

Assainissement des eaux usées et eaux vannes : suivant les règles de constructions et indications des services techniques de la Ville. Raccordement au réseau public.

6.5.4. Télécommunications

Réseau des télécommunications : fourniture et pose sous voirie d'un réseau principal (y compris chambres de tirage France Télécom) suivant règles en vigueur et consultation des services intéressés.

6.5.5. Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur la parcelle

Captation des eaux par les pentes de voirie et caniveau puis rejet dans le réseau public. Infiltration des eaux sur la parcelle via les espaces verts et pavés drainants.

Le Réservant,

Le Réservataire,